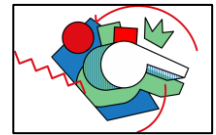




Arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche

(expérimentation 2025/2026) – à jour au 05/09/2025



En lien avec les directives nationales (principe « arbitrage des jeunes à la touche » en U13), le District 71, en lien avec la Commission des Jeunes et la Commission Départementale de l'Arbitrage, expérimente la mise en place du rôle d'arbitre assistant par les joueurs dans la catégorie U15 (U15 D1 / U15 D2 / U15 D3 / U15 F).

Objectifs :

- étendre le dispositif existant des U13
- associer la maîtrise des règles comme partie intégrante des apprentissages du footballeur
- éveiller les joueurs à la prise de décision
- mobiliser les pratiquants d'aujourd'hui pour favoriser leur engagement dans les clubs : futurs « bénévoles de demain »

Cette mise en place est obligatoire sur toutes les rencontres U15 de DISTRICT (COUPES et CHAMPIONNAT)

Afin d'appréhender au mieux ce dispositif, nous conseillons vivement aux clubs de former leurs joueurs de U14 à U15 ainsi que leurs éducateurs en impliquant les différentes ressources possibles (arbitres du club, membres de la commission d'arbitrage du District, conseiller technique en arbitrage du District Gwenaël MARTIN...)

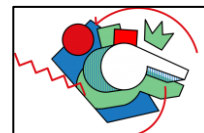
Procédure de mise en place (avec ou sans présence d'un arbitre officiel au centre)

1. Le club recevant doit présenter à minima 2 personnes licenciées sur la feuille de match, occupant les fonctions suivantes : éducateur responsable de l'équipe, délégué
2. Le club visiteur doit présenter à minima 1 personne licenciée sur la feuille de match, occupant les fonctions suivantes : éducateur responsable de l'équipe
3. Lors du contrôle des licences, l'arbitre rappellera ses consignes à l'ensemble des joueurs et des dirigeants. L'arbitre assistant devra porter un vêtement haut d'une couleur différente.
4. En cas de besoin en cours de match, l'arbitre central et uniquement lui, pourra demander le remplacement de l'arbitre assistant.
5. Utilisation de 2 à 4 arbitres assistant par équipe au cours du match avec possibilité de changer 1 fois par période et une fois lors de la mi-temps (**maximum de 40' par joueur**)
6. L'éducateur responsable de l'équipe sera chargé de prévenir l'arbitre central lors du changement d'assistant. Ce changement s'effectuera obligatoirement lors d'un arrêt du jeu avec l'accord de l'arbitre.
7. Si l'équipe se présente à 11 joueurs ou en cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessure ou exclusion) :
 - 1) Un dirigeant licencié inscrit sur la FMI devra officier à la touche ou,
 - 2) Un second assistant joueur de l'équipe adverse (si le nombre est suffisant) devra officier ou,
 - 3) L'éducateur responsable de l'équipe devra officier.

8. Un dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match peut accompagner un joueur à la touche (fonction de tuteur). Sa présence n'est pas OBLIGATOIRE mais conseillée.



Arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche (expérimentation 2025/2026) – à jour au 05/09/2025



8. Tableau des sanctions disciplinaires applicables sur un match

Personne ayant le rôle d'assistant	Type de sanction – Avertissement/Exclusion
Dirigeant	Pas de présentation de carton. Le dirigeant pourra être démis de ses fonctions et être remplacé par un autre dirigeant.
Joueur remplaçant ou remplacé	Présentation du carton et cumul avec les cartons reçus durant le match. Exemple : ▪ N°8 titulaire averti à la 30^{ème} minute. ▪ N°8 est remplacé et devient arbitre assistant. ▪ N°8 conteste en étant arbitre assistant. → 2 ^{ème} avertissement = Exclusion + Remplacement de l'arbitre assistant.
Joueur Exclu (Carton rouge)	Le joueur exclu ne pourra pas devenir arbitre assistant.
Joueur exclu temporairement (Carton blanc)	Le joueur exclu temporairement ne pourra pas être arbitre assistant durant son exclusion temporaire.

Rôle d'arbitre assistant obligatoirement effectué par un(e) joueur(se) dès lors que 12 joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match

Rôle de l'arbitre assistant :

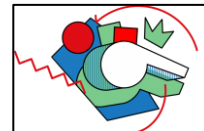
- Signaler les hors-jeu, les sorties du ballon
- Se positionner derrière la ligne de touche, à hauteur de l'avant dernier défenseur de son équipe (le gardien étant considéré comme un défenseur)

L'arbitre central restera dans tous les cas le dernier décisionnaire sur toutes les situations

La règle du hors-jeu :

- Pour qu'un joueur soit sanctionné pour hors-jeu, il faut, au moment où le ballon est joué par un partenaire pour son coéquipier, que ce coéquipier :
 - Soit dans le camp adverse
 - Soit plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernier adversaire (en sachant que le dernier adversaire est généralement le gardien de but).
- Pas de hors-jeu sanctionné : Sur rentrée de touche, coup pied de but, corner, balle à terre, une passe intentionnelle d'un adversaire, pour le joueur qui ne prend pas une part active à l'action de jeu.

Il faut attendre que le joueur touche le ballon avant de signaler l'infraction de hors-jeu



Manipulation du drapeau et gestuelle attendue

